

LE VICE-PRÉSIDENT ADMINISTRATION

Son rôle :

Son rôle majeur est d'assurer la bonne marche administrative ainsi qu'un cadre structuré et efficace de toutes les facettes de l'organisation. Le vice-président administration doit s'assurer de l'exécution de toutes ses responsabilités et veiller à ce que les administrateurs et les comités, sous sa gouverne, s'acquittent de leurs responsabilités de façon efficace. Le vice-président administration forme équipe avec les administrateurs représentant les clubs et régions et représentant l'équipe du Québec. Pour les différents comités attirés à ses différents dossiers, il doit les superviser et les assister en y étant soit membre officiel ou en les conseillant. Cette personne est appelée à travailler en étroite collaboration avec la direction générale et bien évidemment, la présidence du conseil d'administration qu'elle tient informée et à qui elle apporte son appui.

Ses responsabilités :

Le vice-président administration aura la responsabilité des dossiers marketing, financement et commanditaires, ressources humaines, *membership* de même que les événements autres que les compétitions. L'atteinte des résultats souhaités et des objectifs décrits par le conseil d'administration, pour le meilleur intérêt de PATINAGE QUÉBEC exclusivement, doit être son souci premier.

Son rôle d'administrateur :

L'administrateur est un membre en règle de Patinage Canada agissant dans le meilleur intérêt de PATINAGE QUÉBEC et agissant comme représentant de PATINAGE QUÉBEC lors des événements. L'administrateur adhère aux valeurs de PATINAGE QUÉBEC et il s'engage à la confidentialité absolue sur tout ce qui touche PATINAGE QUÉBEC. Il s'implique au sein de l'organisation et s'intéresse aux différents dossiers. Il est bien préparé pour toutes les réunions; participe activement à celles-ci; exprime honnêtement son opinion. De façon globale, le bon administrateur apporte son expérience et son expertise au meilleur bénéfice de PATINAGE QUÉBEC. Ainsi, il met à la disposition de l'organisation son réseau de relations. Il n'est pas administrateur d'un club ou d'une région, en même temps qu'administrateur à PATINAGE QUÉBEC. Personne indépendante, l'administrateur s'éloigne de tout conflit d'intérêt réel ou apparent et signale immédiatement tout conflit potentiel. L'administrateur a le devoir de s'acquitter de ses responsabilités au sein du conseil de façon honnête et de bonne foi, avec diligence et soin. Évidemment, il doit respecter le code d'éthique de l'organisation et son comportement est exemplaire, en tout temps.

Le profil de compétences requis pour la vice-présidence administration est :

De façon plus pointue, cette personne devra posséder une expérience professionnelle de gestionnaire (administration, RH, marketing et ventes), une expérience en gouvernance et une expérience entrepreneuriale. Elle doit avoir un bon réseau dans le monde des affaires, être intègre et visionnaire. Elle a déjà géré des projets et des budgets et possède donc un fort sens de l'organisation.

De plus, le vice-président Administration, bilingue, possède les mêmes compétences et qualités que celles attendues du président du conseil d'administration afin de soutenir ce dernier dans l'exercice de ses fonctions, il s'agit :

Capable de leadership rassembleur et mobilisateur
Solides aptitudes à la communication et aptitudes comme facilitateur
Grandes aptitudes aux relations publiques
Capable de vision pour l'organisation
Capable d'un jugement indépendant par rapport à l'organisation et ses propres intérêts
Capable de comprendre les enjeux, les défis, la réalité et les problèmes de l'organisation
Grande capacité d'écoute, d'observation, de compréhension et respect des autres
Grande capacité de synthèse, avec un bon sens des priorités
Capacité et courage de prendre les décisions difficiles, se positionner et se repositionner
Intégrité sans tache et Aptitude à composer avec les intimidateurs
Grande disponibilité
Solide réseau et bonne crédibilité auprès de PATINAGE CANADA et l'UNION INTERN. DE PATINAGE
Compétences et accomplissements reconnus dans le monde du patinage artistique, et ce, à tous les paliers

Le profil de compétences requis comme administrateur :

Sens des responsabilités: L'administrateur est apte à faire face à toutes ses obligations et à porter les conséquences de ses actes.

Sens du leadership: L'administrateur est proactif et apporte une contribution significative au conseil et dans tous ses dossiers. Reconnu comme un leader dans son domaine, l'administrateur bonifie les débats au conseil, démontre de la polyvalence et de l'ouverture d'esprit et il fait preuve d'initiatives.

Capable d'une réflexion stratégique: L'administrateur doit être capable de reconnaître les enjeux des situations pour PATINAGE QUÉBEC. Il doit pouvoir reconnaître les risques, être vigilant et bien comprendre les contextes politique, économique et social de l'organisation. L'administrateur est capable de perspective, car il a un bon vécu professionnel.

Fiabilité: L'administrateur a fait ses devoirs, dans les délais fixés. Il assiste aux réunions où il est convoqué et participe activement.

Habile communicateur: L'administrateur doit pouvoir exprimer clairement ses idées et être aussi fort sur le mode écoute. En fait, l'administrateur participe à des échanges constructifs et travaille à rallier les opinions divergentes.

Sens de l'éthique et bon jugement: L'administrateur doit se comporter de manière conforme au code d'éthique de PATINAGE QUÉBEC. Il doit savoir reconnaître les conflits de valeurs et les risques éthiques. L'administrateur se concentre sur les points importants, les points à valeur ajoutée. L'administrateur est capable de toujours s'appuyer sur des faits plutôt que des perceptions.

Intégrité: L'administrateur a à cœur de toujours faire prévaloir les intérêts de PATINAGE QUÉBEC. Il se comporte de façon honnête et se conduit, en tout temps, de façon irréprochable. Ainsi, l'administrateur utilise les informations obtenues, grâce à son statut, aux seules fins de PATINAGE QUÉBEC. De plus, il ne se sert pas de son statut d'administrateur afin d'en tirer un avantage quelconque.

Courage: L'administrateur sait poser avec tact des questions difficiles et il sait exprimer respectueusement son appui ou son désaccord aux propositions ou actions de la présidence ou de la direction générale, ou de ses collègues.

Souplesse: L'administrateur est toujours réceptif aux nouvelles possibilités et nouvelles façons de faire. Il est ouvert aux possibilités de changements. Il sait que le passé n'est pas garant de l'avenir.

Loyauté: L'administrateur est fidèle à son organisation, son équipe et son rôle. Il s'acquitte de ses responsabilités et devoirs conformément aux attentes.

Esprit d'équipe: L'administrateur comprend le lien unissant chacun à PATINAGE QUÉBEC, partage ce sentiment d'étroite collaboration, de synergie au sein de l'organisation et s'engage à œuvrer, en tout temps, pour le bien de l'équipe même si cela signifie au détriment de son bien personnel.